

**ANNONCE TRANSMISE**  
**Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée**  
**date d'émission : 31/03/2016 - 11:35**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Etablissement public du musée du quai Branly

**Correspondant :** Mlle Clémence VANDELER, Musée du quai Branly, Service juridique 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 43, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché : Opérations de suivi de l'état matériel des collections et de conservation préventive ou curative des collections du musée du quai Branly**

**Catégorie de services :** 26

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) - Objet principal :** 92521210

**Lieu d'exécution :** Musée du quai Branly, 75007 Paris

**Code NUTS :** FR101

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** non.

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Le marché a pour objet des opérations de suivi de l'état matériel des collections et de conservation préventive ou curative des collections du musée du quai Branly
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché est décomposé en deux lots.

-Un lot 1 correspondant aux opérations périodiques de suivi de l'état matériel des collections. Nommées « veilles », ces sessions d'examen des objets permettent de suivre dans le temps l'évolution de l'état des objets exposés ou en réserve.

-Un lot 2 correspondant aux opérations de conservation préventive ou curative et de conditionnement des collections.

Le lot 1 est conclu à prix global et forfaitaire et le lot 2 est passé à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum de 400 000 euro(s) HT sur toute la durée du marché.

Les prestations sont rémunérées sur la base de prix unitaires issue du bordereau des prix unitaires (BPU) ou sur la base de devis conformément à l'article 77 du Code des marchés publics.

Les lots 1 et 2 sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification. Ils pourront être reconduits trois fois pour la même durée par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), ou par courriel avec AR, trois (3) mois avant la date anniversaire des lots.

Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

**Prestations divisées en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 12 mois à compter de la notification du marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucune retenue de garantie n'est exigée.

Pour le lot 1 :

Sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, une avance de 30 % du montant total forfaitaire pour chaque période de un an sera versée au titulaire. Ce montant TTC ne pourra être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

En application de l'article 88 du code des marchés publics, le remboursement de cette avance s'effectuera dès que le montant cumulé de (s) facture(s) présentée(s) par le titulaire atteindra

ou dépassera 50 % montant du marché. Le remboursement doit-être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 % du montant du marché.

Pour le lot 2 :

Sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, une avance de 30% sera versée au titulaire pour les bons de commande d'un montant supérieur à 50 000 (cinquante mille) euros H.T. et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois. Ce montant ne pourra être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

En application de l'article 88 du code des marchés publics, le remboursement de cette avance s'effectuera dès que le montant cumulé de (s) facture(s) présentée(s) par le titulaire atteindra ou dépassera 50 % du bon de commande concerné. Le remboursement doit-être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 % du bon de commande concerné.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Le marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai branly.

Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai branly.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 51-vi du code des marchés publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles ;

Adéquation capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ;

Adéquation capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique - les sous-critères sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation : 50 % ;
- Prix : 40 % ;
- Critère environnemental : 10 %.

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 27 avril 2016 à 17 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2016-MQB-02246-MA-00-00

**Renseignements complémentaires :** Visite du site non obligatoire : Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution du marché et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats pourront visiter le site où seront exécutés les travaux à savoir au :

Musée du quai Branly  
222, rue de l'Université  
75007 PARIS

Si le candidat souhaite visiter le site, il devra s'inscrire auprès de [romain.petit@quaibrany.fr](mailto:romain.petit@quaibrany.fr) - 01.56.61.53.46). Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date de remise des offres. Le marché ne comporte aucune option.

Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'article 40-1 du code des marchés publics n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L551-15 du Code de justice administrative à compter de cette publication.

Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 31 mars 2016

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=288482&orgAcronyme=f5j>

**Informations complémentaires :**

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date limite d'obtention : 27 avril 2016 à 17 h 00

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de paris, 7, rue de joly, 75181 Paris cedex 04, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel :

[greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant**

**l'introduction des recours :** Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 04, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Renseignements relatifs aux lots :**

Lot(s) 1 Opérations périodiques de suivi de l'état matériel des collections  
Opérations périodiques de suivi de l'état matériel des collections. Nommées « veilles », ces sessions d'examen des objets permettent de suivre dans le temps l'évolution de l'état des objets exposés ou en réserve.

C.P.V. - : Objet principal : 92521210

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Lot(s) 2 Opérations de conservation préventive ou curative et de conditionnement des collections

Opérations de conservation préventive ou curative et de conditionnement des collections. Ces actions incluent l'élaboration de constats d'état (prêts, dépôts, acquisitions, etc.), le marquage, le traitement curatif ou de restauration et le conditionnement.

C.P.V. - : Objet principal : 92521210

Durée du lot ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

► [Télécharger l'avis seul au format PDF](#)

[Télécharger la preuve d'émission](#)

**NB :** pour accéder à notre outil qui vous permet de lire la preuve d'horodatage, délivrée en format .pep, cliquer sur l'icône GRIS "OUTILS" situé en haut à droite du module, puis télécharger le fichier.

**DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2964853**

**SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE...**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP**

Publication intégrale

**Département :** 75 - Paris

**Classification CPF :** 92

[Télécharger au format PDF](#)

[Imprimer](#)

[Fermer cette fenêtre](#)